

Fiche 2. Un exemple de coopération décentralisée en Afrique : Dori (Burkina Faso) / Annecy-le-Vieux (France)

EN QUOI CONSISTE LE PARTENARIAT ENTRE DORI ET ANNECY-LE-VIEUX ?

Dori est une ville du Sahel de 30 000 habitants, située au nord-est du Burkina Faso, et Annecy-le-Vieux est une ville de 20 000 habitants, située en Haute-Savoie. Le jumelage de ces deux villes, initié depuis 20 ans, permet des

échanges culturels mais vise aussi à mener des actions de solidarité Nord-Sud dans les domaines sociaux de base pour l'amélioration des conditions de vie des populations de Dori qui en ont le plus besoin.

C'est dans ce cadre qu'en 2000, d'un commun accord, l'assainissement des eaux usées et des excréta est devenu un axe prioritaire de cette coopération décentralisée.

DORI AVANT LE PROJET : UN IMPORTANT PROBLÈME D'ÉVACUATION DES LATRINES ET DES EXCRÉTAS

L'insalubrité de la ville de Dori est due à la mauvaise gestion des excréments et des eaux usées. Bien que l'assainissement des eaux usées soit une composante essentielle de ce projet de coopération décentralisée, on se concentrera ici sur l'impact de ce projet pour l'assainissement des excréta.

A Dori, la majorité des habitants dispose de latrines traditionnelles, mais l'insalubrité y est flagrante : d'une part parce qu'il n'existe pas de système de gestion des boues de vidange des latrines et d'autre part, parce qu'une partie de la population (5,1 %), dépourvue de latrines, se voit obligée de déféquer dans la ville. Lorsque les fosses des latrines

sont pleines, la vidange se fait manuellement, et ceux qui s'en chargent sont en contact direct avec les excréments et courent parfois le risque de se voir ensevelis sous la fosse en cas d'effondrement des parois. Le plus souvent, une fois la fosse vidangée, les boues de vidange sont versées directement dans la nature sans traitement. Lors des pluies, les eaux de ruissellement emportent tous les déchets (excréta entre autres) dans les bas fonds et dans la mare qui ceinture la ville. Or cette mare sert d'approvisionnement en eau pour diverses activités humaines. La plupart des habitants s'en servent pour leur toilette et les activités ménagères mais certains (20 % des habitants) la boivent. Cette situation, due à l'absence,

par le passé, d'une politique d'assainissement de la ville, constituait un danger quotidien pour la santé des habitants. Selon la Direction Régionale de la Santé, plus de la moitié de la population souffre de maladies liées à l'absence ou à la mauvaise qualité de l'assainissement, principalement la diarrhée, qui peut être mortelle faute de soins.

En septembre 2007, la Mairie de Dori sollicite l'appui de la Ville d'Annecy-le-Vieux et du SILA (Syndicat intercommunal du lac d'Annecy), dans le cadre de la coopération décentralisée, pour la gestion des eaux usées et excréta : le projet est en cours.

LE PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE À DORI : LA GESTION DES EXCRÉTAS ET DES EAUX USÉES

Le projet a pour objet la mise en œuvre du plan de gestion des eaux usées et des excréta de la ville de Dori avec :

- une première phase de latrinisation de 400 ménages défavorisés et sous-équipés ;
- l'équipement en latrines publi-

ques de 15 lieux publics (gare routière, places, écoles ...) ;

- la création d'un service municipal d'assainissement ;
- la création d'un service de collecte des boues de vidange en régie directe ou concédé à un privé local ;

- la construction d'un ouvrage de traitement des boues de vidange et d'une unité de compostage pour une valorisation en agriculture.

Le coût global du projet en investissement (sur 3 ans) et fonctionnement (sur 1 an) s'élève à plus de 310 000 €. D'ores et déjà, la ville d'Annecy-le-Vieux et

Fiche 2. Un exemple de coopération décentralisée en Afrique : Dori (Burkina Faso) / Annecy-le-Vieux (France)



le SILA, qui sollicitent également le Ministère des Affaires Etrangères, s'engagent à hauteur de 200 000 € sur 3 ans. La Ville de Dori s'engage à rechercher les financements complémentaires pour finaliser le projet.

• **Ce projet est particulièrement novateur, car il propose de mettre en place un service municipal de gestion des eaux usées et des excréta, ainsi qu'une politique d'assainissement. Dori sera la première ville moyenne à disposer d'un tel service et à être dotée d'une station de traitement des boues de vidange et d'une unité de valorisation des déchets, qui créeront des emplois localement.**

L'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et le renforcement des

capacités de la commune sont assurés par Eau Vive, ONG d'appui au développement spécialisée dans les questions d'accès à l'eau et à l'assainissement. Son rôle est d'appuyer la commune de Dori à la mise en place d'un service municipal d'assainissement, de définir et de mettre en œuvre une politique d'assainissement. Pour ce faire, Eau Vive apporte appui-conseil, encadre et met à disposition des outils de gestion, des procédures et des guides pour la réalisation des ouvrages d'assainissement. Eau Vive vient renforcer la concertation des acteurs locaux, afin qu'ils participent tous aux décisions en matière d'assainissement. Elle aide également la ville à mettre en place une Commission communale d'Hygiène et d'Assai-

nissement. Cette commission est chargée de l'exercice de prérogatives déléguées à la commune en matière d'assainissement, à travers :

- la planification et la réalisation des investissements ;
- la gestion des ouvrages et équipements ;
- l'animation de la concertation (impliquant les populations, les professionnels, les services techniques déconcentrés et les opérateurs locaux de développement en matière d'assainissement) ;
- l'arbitrage et la régulation du secteur.



LES RÉSULTATS ATTENDUS ET L'APPORT DE CETTE COOPÉRATION POUR LES HABITANTS DE DORI

- Mise en place d'une Commission Communale d'Hygiène et Assainissement ;
- Définition et mise en œuvre d'une politique d'assainissement ;
- Renforcement des capacités de la commune dans le domaine de l'assainissement ;
- Mise en place d'une station de traitement et d'une unité de compostage ;
- Amélioration de l'accès aux sanitaires des ménages, par la cons-

truction de 400 latrines familiales ;

- Construction de 15 latrines publiques ;
- Mise en place de dispositifs individuels d'évacuation des eaux ;
- Amélioration de l'hygiène et réduction des maladies liées à l'eau et à l'assainissement ;
- Formation des maçons locaux à la construction de latrines.

Ce projet est une illustration tangible de l'opportunité que représente

la coopération décentralisée pour un partenariat *gagnant-gagnant* dans la mise en œuvre d'actions de solidarité entre le nord et le sud. L'une des principales valeurs ajoutées de cet exemple de coopération décentralisée est l'implication d'une ONG spécialisée qui met à la disposition de la collectivité locale du Nord et de celle du Sud, son expertise en gestion de projets, son approche sur la thématique ciblée et son savoir-faire en accompagnement des acteurs du Sud et en intermédiation avec les acteurs du Nord.